

<https://www.agoras2019.fr/spip.php?article590>



Abrogeons les décrets Marchandeu !

- Actualités -

Date de mise en ligne : mardi 18 février 2025

Copyright © Régionale de Lorraine de l'APHG - Tous droits réservés

Abrogeons les décrets Marchandeu !

Dans son discours prononcé le 14 février dernier à la conférence sur la sécurité de Munich, le vice-président américain J.D. Vance a vertement reproché aux dirigeants européens de mettre des entraves à la liberté d'expression de leurs concitoyens.

Nous qui enseignons l'histoire, savons hélas qu'il y eut d'autres sombres moments où la liberté d'expression fut en recul en Europe et particulièrement dans notre beau pays.

Les décrets-lois Marchandeu du 21 avril 1939 qui prévoyaient des sanctions pénales à l'encontre de tous ceux qui excitaient « à la haine entre les citoyens ou les habitants » furent ainsi un terrible coup porté aux libertés françaises.

Mais une « divine surprise » permit au maréchal Pétain d'accéder au pouvoir l'année suivante et, dans son immense sagesse, le grand homme abrogea ces tristes décrets dès le 25 août 1940.

Comme nous le savons tous encore, la démocratie en fut immédiatement renforcée et la paix civile régna ensuite chez nous pendant de très nombreuses années.

Un exemple à suivre par nos dirigeants européens ?

Allons, un peu de courage, vieux socio-démocrates raplaplas !

Le bonheur est à notre porte !

Franck Schwab